



CTL missions – 21/06/2022 – Déclaration liminaire

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer le résultat du second tour des élections législatives.

En effet, et pour la première fois depuis la création de la 5^e république, aucune majorité ne se dessine au sein de l'Assemblée Nationale. Et si son groupe arrive au final en tête, le Président ne pourra cependant diriger seul le pays, comme il l'a fait durant ces 5 dernières années, imposant ses réformes destructrices, particulièrement pour les Services Publics, sans concertation aucune, actées par des députés « aux ordres ». Il lui faut bien désormais admettre que non, il n'a pas été élu sur son programme, et qu'il lui faut maintenant reprendre celui-ci de fond en comble.

Par ailleurs, par un message du 18 mai, le directeur général s'est adressé aux personnels de la DGFIP pour annoncer dans le cadre de la préparation des nouvelles orientations stratégiques qui définiront le prochain contrat d'objectif et de moyens, l'organisation d'un grand « remue-ménages ».

L'ensemble des agents est censé y être associé.

Les travaux, qui s'échelonnent jusqu'à l'été, porteront sur l'avenir de nos métiers, les conditions d'exercice de nos missions, les relations avec nos partenaires, mais ils pourront également conduire à questionner les valeurs, les atouts, les fragilités, les marges d'amélioration de la DGFIP...

Des marges d'améliorations il y en a mais pour la CGT Finances Publiques cela ne signifie pas se tirer une balle dans le pied en faisant des propositions qui auront pour conséquence de supprimer davantage de postes...

La Direction Générale entend lancer un débat prétendument participatif sur l'avenir de notre direction, selon des modalités dépendant des conditions d'organisation locales, en dehors de toute orientation prédéfinie.

Or cette orientation a déjà été présentée aux directeurs au cours du 1er trimestre, des réflexions approfondies ont déjà été engagées avec ces derniers sur les prochaines évolutions, voire dégradations de la DGFIP que la centrale souhaite mettre en œuvre, et cela sans aucunement y avoir associé les représentants des personnels.

Le fait que ce type de concertation ait été lancé sans y associer en amont les organisations syndicales de la DGFIP démontre ainsi la volonté du directeur général d'ignorer leur représentativité et leur crédibilité, et de les court-circuiter au travers d'un dispositif déstructuré permettant d'interpréter les résultats à sa convenance.

Pour en venir à l'ordre du jour de ce CTL, nous aurons aujourd'hui à traiter 3 points :

- La fermeture EIFI ESI de Limoges.
- La présentation des principales évolutions de missions – pour information.
- Les emplois/vacances à l'issue des mouvements de mutation 2022 – pour information.

Si nous reviendrons sur eux au cours des débats de ce CTL, nous pouvons dore et déjà rappeler :

- notre opposition à la fermeture des centres éditique
- notre exigence d'une vraie politique de recrutement d'emplois publics, à l'auteur des besoins, au sein de la DGFIP.

Enfin nous ne pouvons que regretter l'envoi tardif du document de présentation des évolutions des missions au sein de la DISI Sud-Ouest. Celui-ci est très riche, et aurait mérité plus de temps pour son étude.